

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA
HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 22 janvier 2002, à 10 h 20

Président : M. Mohamed Tawfik (Égypte)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je déclare ouverte la 889^e séance plénière de la Conférence du désarmement et la première partie de sa session de 2002.

D'emblée, qu'il me soit permis de faire part à tous ici présents de la fierté qu'éprouve l'Égypte à l'occasion de son accession à la présidence de la Conférence du désarmement en ce début d'année, et de dire à quel point je suis moi-même fier de recevoir cet honneur. C'est une marque de confiance que nous apprécions et dont nous tirons la plus grande fierté, notamment parce que c'est à la présidence en place au début de la session qu'incombe l'immense responsabilité de mettre en route le travail de la Conférence.

Qu'il me soit également permis d'exprimer toute notre gratitude à M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, à M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint, et à l'ensemble du personnel du secrétariat, pour l'appui efficace et utile qu'ils apportent à la présidence dans le but de lui faciliter la tâche et d'appuyer tout le travail de la Conférence. Ce soutien sera un facteur très important du succès de la session de cette année.

Qu'il me soit permis de commencer la présente session par des adieux à tous les collègues qui ont quitté la Conférence depuis la fin de la session précédente, en septembre dernier – j'ai nommé l'Ambassadeur de Cuba, M. Carlos Amat Forés, l'Ambassadeur d'Équateur M. Betancourt Ruales, l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran, M. Ali Khorram, l'Ambassadeur du Maroc, M. Benjelloun-Touimi, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Vasily Sidorov, et l'Ambassadrice d'Espagne, M^{me} Mercedes Rico. Je faillirais à mon devoir si je ne mentionnais pas l'ancienne ambassadrice de mon propre pays, M^{me} Fayza Abounaga, qui fait désormais partie du Gouvernement égyptien. J'espère que les délégations concernées feront part à chacun de notre profonde gratitude pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux de la Conférence pendant leur mandat. À tous, nous souhaitons le plein succès et beaucoup de bonheur dans leurs nouvelles fonctions.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les ambassadeurs récemment désignés pour représenter leurs gouvernements respectifs à la Conférence, à savoir l'Ambassadeur du Brésil, M. Luiz Felipe Seixas Corrêa, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Volker Heinsberg, l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran, M. Mohammad Reza Alborzi, l'Ambassadeur du Maroc, M. Omar Hilale, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Léonide Skotnikov, l'Ambassadeur d'Espagne, M. Carlos Miranda, l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. David Broucher et l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Eric Javits. Je tiens à les assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles alors qu'ils exerceront leurs nouvelles fonctions.

Je tiens par ailleurs à vous assurer de la volonté résolue de la présidence égyptienne de donner un nouvel élan à la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Au fil des années, la Conférence a élaboré avec succès des instruments internationaux majeurs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, qui constituent le socle de l'action de la communauté internationale dans ce domaine. La codification du désarmement multilatéral est très importante, car elle aide à fixer des règles internationalement acceptées qui jouissent de la légitimité nécessaire pour pouvoir s'appliquer

sans discrimination à tous les États et à tous les peuples et contribue ainsi de façon effective au renforcement de la paix et de la stabilité internationales.

Peu après la fin de la précédente session de la Conférence, la communauté internationale a été bouleversée par les attaques terroristes du 11 septembre 2001. Alors que le monde entier était soudain plongé dans un état de choc et de profond dégoût face à ces actes abjects, on a assisté en quelques heures à peine à un élan de solidarité internationale sans précédent face au terrorisme, qui a mis en évidence l'importance de la sécurité pour tous les peuples, sans exception. De fait, cette solidarité internationale souligne la volonté de tous les membres de la communauté internationale de travailler ensemble, sans relâche et efficacement, pour atteindre cet objectif. Dans le domaine du désarmement, cette situation crée des circonstances opportunes qui pourraient nous permettre de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années et qui nous empêche même de commencer un travail de fond; cela reste vrai même si certains ont le sentiment que les récents événements survenus dans le domaine de la sécurité internationale risquent d'avoir des effets négatifs sur tous les mécanismes internationaux de limitation des armements et de désarmement, dont la Conférence du désarmement est une pièce maîtresse. Ces prévisions ne reposent sur aucun fondement historique. Le contexte stratégique international est en cours d'édification et il est tout à fait possible que les États et les groupes parviennent à une entente concernant le désarmement. Nous pouvons également affirmer que les obstacles qui entravent l'action de la Conférence et son impuissance à répondre aux appels de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence d'examen du TNP de 2000 ne sont pas insurmontables. Il s'offre à nous de réelles possibilités de relancer les travaux de la Conférence et de permettre à celle-ci d'assumer ses importantes responsabilités. Nous pouvons y arriver.

À cet égard, je vous assure que la présidence égyptienne fera le maximum pour promouvoir un accord sur un programme de travail fondé sur ce qu'ont accompli les anciens présidents de la Conférence et plus particulièrement sur la proposition faite par l'Ambassadeur Amorim et publiée sous la cote CD/1624. La Conférence a appuyé cette proposition, jugeant qu'elle pouvait servir de point de départ de nouvelles consultations intenses, car elle prenait en compte les avis et propositions examinés l'année dernière dans le but de nous aider à parvenir à un accord sur un programme de travail.

Des consultations sont actuellement en cours sur ce sujet et nous souhaitons entendre l'ensemble des positions, idées et propositions quant à la façon de concilier les différents points de vue, afin que la Conférence puisse engager un travail de fond. Tous les États membres de la Conférence sont collectivement tenus de s'entendre sur un programme de travail et nous espérons que chacun fera preuve d'un maximum de souplesse pour répondre aux préoccupations légitimes de tous les États en matière de sécurité.

Si la Conférence du désarmement devait rester paralysée pendant une année supplémentaire, la confiance dont jouit cette instance serait mise à mal et sa légitimité deviendrait contestable, alors même que tous les peuples du monde aspirent à des mesures de désarmement effectives et, en particulier, à l'élimination de toutes les armes de destruction massive et tout spécialement des armes nucléaires, qui menacent l'humanité d'anéantissement. Tous les peuples souhaitent vivre en paix et en sécurité. C'est pour eux un droit fondamental et

nous ne saurions nous résoudre à une situation dans laquelle la sécurité serait l'apanage exclusif de certains États disposant de vastes arsenaux d'armes de destruction massive.

Selon ce qui est écrit dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue aujourd'hui plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité. Si cette affirmation était exacte en 1978, année de l'adoption de ce document, elle l'est tout autant aujourd'hui, alors que s'ouvre un siècle nouveau au cours duquel l'humanité, nous l'espérons, prendra des mesures efficaces pour assurer à tous la paix et la stabilité.

Alors que commence aujourd'hui une nouvelle session de la Conférence du désarmement, il est temps que nous envoyions un message clair indiquant que le désarmement constitue une cause humanitaire qui sert les intérêts de chacun de nous et répond aux aspirations de tous les peuples. Je suis fermement convaincu que chacun d'entre nous fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de cette responsabilité.

En conclusion, je vous demande instamment de laisser là des positions de longue date et de vous concentrer sur des idées novatrices. En ce début d'année, nous avons le plus grand besoin d'idées nouvelles pour surmonter les difficultés bien connues qui ont empêché la Conférence de commencer son travail de fond. Nous avons besoin d'un esprit nouveau qui soit à la hauteur des défis de notre temps et nous permette de nous montrer dignes de la confiance que la communauté internationale a placée en cette noble instance. Je souhaiterais que nous commencions cette année en ayant confiance dans les capacités et les objectifs qui nous sont communs.

J'invite à présent le Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, à nous donner lecture d'un message adressé à la Conférence par M. Kofi Annan. Je donne la parole à M. Román-Morey.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Kofi Annan, se lit comme suit:

«Les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences ont fait douloureusement comprendre au monde que les questions de désarmement et de non-prolifération n'ont pas encore été réglées. Les mesures existantes doivent absolument être renforcées et il faut en élaborer de nouvelles pour mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive et mener des efforts concertés plus intenses pour éliminer totalement ces armes. Ces événements nous ont aussi rappelé plus clairement encore que des mesures efficaces doivent être prises – et rapidement mises en œuvre – pour éliminer le risque que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes.

Au lendemain des attentats du 11 septembre, l'Assemblée générale a unanimement réaffirmé que le multilatéralisme est un principe central de toutes négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Elle a souligné la nécessité de réaliser des progrès en matière de coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et de contribuer ainsi à la lutte à l'échelle mondiale contre le terrorisme.

J'ai le sincère espoir que la Conférence relèvera ces défis avec dynamisme et détermination.

Pour cela, il faut que cesse absolument l'inactivité qui caractérise la Conférence depuis un certain temps. L'année dernière s'est encore achevée sans aucun progrès en matière de désarmement multilatéral. La fin brutale des négociations relatives à un protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques a compromis peu après la Conférence d'examen de cette Convention, qui a dû être suspendue sans qu'il soit possible d'adopter une déclaration finale. La notification faite par les États-Unis de leur intention de se retirer du Traité ABM, pourtant considéré pendant des années comme une pièce maîtresse de la stabilité stratégique, a fait craindre l'apparition d'une nouvelle course aux armements nucléaires, une diminution de la confiance dans l'engagement des États en faveur du désarmement nucléaire, une militarisation de l'espace et le développement de solutions unilatérales face à des questions d'armement intéressant la communauté internationale tout entière. En dépit du soutien apporté par cette communauté au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et réaffirmé avec force à la Conférence de 2001 pour faciliter son entrée en vigueur, ce Traité n'a toujours pas pris effet, cinq ans après avoir été ouvert à la signature.

En dépit de cette stagnation, quelques signes encourageants sont perceptibles. Ainsi, la réduction substantielle de leur arsenal nucléaire annoncée par les États-Unis constitue un progrès très encourageant, même si des réductions opérées de concert par les principales puissances nucléaires donneraient au reste de la communauté internationale une plus grande confiance quant au caractère irréversible de telles mesures. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a adopté un programme d'action qui est l'ébauche d'une coopération internationale et régionale susceptible de déboucher sur l'élaboration de règles internationales obligatoires. Enfin, la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques a décidé d'étendre la portée de cet instrument aux conflits armés non internationaux et de créer des mécanismes pour l'étude des questions relatives aux restes explosifs des guerres et aux mines autres que les mines antipersonnel.

La Conférence du désarmement elle-même a connu des évolutions positives. Je me félicite des efforts faits pour rapprocher les vues et concilier les intérêts des États membres concernant la création de mécanismes sur deux questions en suspens – le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace – bien que des divergences subsistent à propos des mandats de ces mécanismes. À cet égard, des négociations en vue de l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement sont indispensables. Je vous encourage vivement à continuer de rechercher le consensus avec persévérance et détermination.

J'ai l'espoir que, en ce début de session, les événements de 2001 serviront de catalyseur dans la recherche d'approches nouvelles visant à surmonter la stagnation des travaux de la Conférence. Je suis fermement convaincu que la composition représentative de la Conférence confère à cette instance le potentiel intellectuel et politique requis pour débloquer la situation, et je suis convaincu que vous saurez faire le meilleur usage de ce

potentiel. Soyez assurés de la pleine coopération de l'Organisation des Nations Unies dans vos efforts pour sortir de l'impasse. Je vous souhaite une session productive.»

Ainsi prend fin le message du Secrétaire général. Puisque j'ai la parole, je souhaiterais faire quelques observations sur certaines questions d'organisation afférentes à la Conférence du désarmement.

Comme les années précédentes, la Conférence se verra allouer dix séances par semaine. En d'autres termes, pendant toute la session, elle pourra tenir deux réunions par jour avec des services complets. Je saisis cette occasion pour vous exhorter à tirer le meilleur parti possible des ressources allouées à la Conférence. En particulier, il est important que les séances commencent à l'heure et qu'elles ne se prolongent pas au-delà du temps imparti. En outre, je tiens à souligner qu'il ne pourra y avoir de séances avec des services complets le soir ou le week-end.

Comme à l'habitude, la Conférence aura à sa disposition la salle des conseils, la salle I, la salle C-108 et la salle de conférence du secrétariat, au sixième étage. Si nécessaire, une salle de conférence supplémentaire pourra être attribuée ponctuellement sur demande. Les délégations qui auront besoin de salles pour des consultations ou d'autres réunions sont invitées à les réserver à l'avance auprès du secrétariat.

En ce qui concerne la documentation, la capacité des services linguistiques étant déjà exploitée au maximum, les mesures appliquées dans le passé par la Conférence pour distribuer et utiliser les documents de la façon la plus rationnelle et la plus économique qui soit doivent rester en vigueur. En particulier, tous les documents doivent être soumis suffisamment à l'avance et il convient d'éviter les doubles emplois. Pour que le même document ne soit pas traduit deux fois, les délégations sont invitées à informer le secrétariat chaque fois qu'un document doit être soumis à la fois à la Conférence du désarmement et à l'Assemblée générale. En outre, permettez-moi de souligner que les règles de l'ONU n'autorisent pas la publication, en tant que documents distincts de la Conférence, des déclarations faites par les délégations en séance plénière, car ces déclarations sont systématiquement reproduites dans les comptes rendus *in extenso* des séances et font donc automatiquement partie de la documentation officielle de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que je peux compter sur votre entière coopération et je sais que vous saurez faire preuve de la retenue nécessaire en la matière, autant que faire se pourra.

Je tiens également à rappeler que, dans le cadre des efforts entrepris par le secrétariat pour réduire ses coûts de fonctionnement, seuls les documents renfermant des projets de proposition appelant une décision seront distribués en séance. Les documents de présession et de référence continueront à être adressés aux missions permanentes des États membres et des États observateurs. En conséquence, les délégations sont invitées à conserver les exemplaires qu'ils reçoivent au cours de la session annuelle et de les utiliser lors des réunions. Néanmoins, un nombre limité d'exemplaires restera à leur disposition au comptoir de distribution des documents, dans la salle C-111, juste en face de la salle des conseils.

Enfin, je rappelle aux délégations qu'elles doivent adresser au secrétariat de la Conférence leurs lettres de créance dès que possible, ce qui nous permettra de délivrer sans tarder les cartes

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint
de la Conférence du désarmement)

d'accès aux salles de conférence et de publier la liste des participants. Pour des raisons de sécurité, les membres des délégations sont priés de bien vouloir avoir sur eux la carte délivrée pour la Conférence du désarmement ou, au minimum, la carte d'identité fournie par l'Office des Nations Unies à Genève.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie M. Román-Morey de nous avoir donné lecture du message de M. Kofi Annan. Je le remercie également des informations qu'il nous a communiquées. Je lui demande de bien vouloir faire savoir au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que nous avons apprécié sa contribution, ainsi que l'importance qu'il attache à nos travaux.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies m'a également fait parvenir une lettre par laquelle il transmet l'ensemble des résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale, qu'a adoptées l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, y compris les résolutions dans lesquelles l'Assemblée adresse des demandes spécifiques à la Conférence. Le secrétariat a distribué ce document sous la cote CD/1660. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Puisque cela ne semble pas être le cas, j'inviterais la Conférence à examiner, dans le cadre d'une séance plénière informelle, le projet d'ordre du jour pour la session de 2002 tel qu'il figure dans le document CD/WP.523, ainsi que les demandes émanant d'États non membres de la Conférence du désarmement qui souhaitent participer à nos travaux durant cette session, demandes qui sont reproduites sous la cote CD/WP.522. Ces deux documents ont été distribués par le secrétariat. Nous reprendrons ensuite la séance plénière afin d'officialiser ce qui aura été convenu en séance informelle.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Comme je viens de l'annoncer, je vais à présent suspendre la séance plénière; la séance informelle au cours de laquelle il sera procédé à l'examen de l'ordre du jour de la session de 2002 et des demandes reçues d'États non membres qui souhaitent participer à nos travaux commencera immédiatement après. Cette séance informelle est ouverte aux seuls membres de la Conférence.

La séance est suspendue à 10 h 45; elle reprend à 11 heures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Conformément à l'accord intervenu tout à l'heure en séance informelle, puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter pour sa session de 2002 l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CD/WP.523, dont vous êtes saisis?

Quelqu'un souhaite-t-il faire des observations?

Cela n'étant pas le cas, je considère que l'ordre du jour est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): L'ordre du jour sera publié par le secrétariat en tant que document officiel de la Conférence.

À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner.

On m'informe que la délégation pakistanaise a demandé la parole. Je la donne donc à l'Ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, en ce début de session annuelle, la délégation pakistanaise tient à vous féliciter, ainsi que l'Égypte, pays frère du Pakistan, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation, dans l'esprit des excellentes relations qui existent entre nos deux pays.

Monsieur le Président, votre présence à ce poste nous rappelle l'absence de Son Excellence l'Ambassadrice et désormais Ministre, Fayza Abounaga, une collègue et amie très chère qui manque à beaucoup de monde ici à Genève, mais dont l'empreinte sur les travaux de la Conférence et d'autres institutions internationales continue de se faire sentir. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir lui faire part de nos meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

Je saisis cette occasion pour faire mes adieux à tant de nos chers collègues qui ont quitté la Conférence du désarmement et Genève pour prendre de nouvelles fonctions. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les ambassadeurs du Brésil, d'Allemagne, de la République islamique d'Iran, du Maroc, de la Fédération de Russie, d'Espagne, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Comme l'indique le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le message que nous venons d'entendre, la situation stratégique internationale a récemment subi de profonds bouleversements. Pourtant, du fait des contraintes auxquelles elle doit faire face, la Conférence n'arrive à rien sinon à adopter un ordre du jour vieux de plusieurs décennies. Un des éléments nouveaux de la situation stratégique est la question des missiles sous tous leurs aspects. Au quatrième alinéa du préambule de sa résolution 56/24 B, l'Assemblée générale des Nations Unies se déclare «convaincue qu'il faut adopter à l'égard des missiles une position globale, équilibrée et non discriminatoire afin de contribuer à la paix et la sécurité internationales». Ma délégation estime que cette question – je veux parler de la question des missiles, y compris les systèmes de défense antimissile – mérite un examen attentif, voire la négociation d'un régime susceptible d'apporter une stabilité et une sécurité internationales et régionales en ce domaine.

Deuxièmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, année après année, deux résolutions traitant du désarmement régional. À sa dernière session, elle a adopté la résolution 56/24 H, dans laquelle elle affirme, au paragraphe 2, que «le désarmement mondial et le désarmement régional sont complémentaires et qu'il faut donc mener de front les deux processus dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales». La résolution 56/24 I est

encore plus explicite: au paragraphe 2, l'Assemblée générale «prie la Conférence du désarmement d'envisager de dégager les principes qui pourraient servir de cadre aux accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques, et attend avec intérêt un rapport de la Conférence sur la question». Ma délégation estime que la Conférence doit donner suite à ces recommandations et conclusions de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, compte tenu de votre déclaration selon laquelle toute question ne figurant pas à l'ordre du jour pourra être abordée s'il y a consensus concernant le programme de travail de la Conférence, ma délégation s'est prononcée en faveur de l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il était proposé. Toutefois, nous nous réservons le droit de soumettre des propositions à l'examen de la Conférence dans le contexte de nos débats sur le programme de travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Bien entendu, je transmettrai ses compliments à notre Ministre, M^{me} Fayza Aboulnaga.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne à l'Ambassadeur de Turquie.

M. SUNGAR (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation a le privilège de s'exprimer sous votre présidence, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter et vous assurer de l'appui indéfectible de la délégation turque dans l'accomplissement de vos tâches et dans la conduite d'une session de la Conférence du désarmement que nous espérons productive et tournée vers l'avenir.

Permettez-moi également de souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos collègues du Brésil, de l'Allemagne, de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie, de l'Espagne, du Royaume-Uni et des États-Unis. Nul doute que, à ce stade critique, nous aurons besoin de forces, d'une créativité et d'une énergie nouvelles pour surmonter des obstacles qui semblent de plus en plus infranchissables avec les années.

Les attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis, puis l'apparition du bioterrorisme, ont bouleversé les priorités politiques internationales, l'ordre du jour mondial en matière de sécurité et le paysage stratégique. Elles ont mis à nu notre vulnérabilité en tant que membres de la communauté internationale. Cependant, notre capacité de changer le monde pour le meilleur ou, au contraire, pour le pire, dépendra des leçons que nous retiendrons de ces événements tragiques. Pour ce qui est de la Conférence du désarmement, ces attaques démontrent toute la pertinence du désarmement et de la limitation des armements. Nous sommes tous liés par l'impérieuse obligation de ne laisser aucun groupe, terroriste ou autre, quelles qu'en soient l'idéologie ou les orientations, s'emparer de substances susceptibles d'être utilisées dans la fabrication d'une arme de destruction massive.

Les événements du 11 septembre et leurs retombées ont clairement démontré l'urgente nécessité de mener un effort concerté pour éradiquer les armes de destruction massive et combler toutes les failles existantes dans les régimes de désarmement actuellement en place.

Nous pensons aussi qu'il est grand temps que la Conférence du désarmement relève les nouveaux défis et réponde aux attentes de l'opinion internationale.

La Conférence du désarmement est sous étroite surveillance. Nous devons justifier notre existence, mais nous ne le pourrons qu'en étant productifs. Nous ne pouvons nous permettre ni de rester au point mort ni de gaspiller les précieuses ressources intellectuelles et matérielles qui nous sont si généreusement octroyées. Lors de nos délibérations, nous devons rester conscients du fait que la communauté internationale ne manquera pas de nous adresser de vives critiques si, pendant une année encore, nous ne parvenons pas à nous entendre sur un programme de travail par manque de souplesse.

De façon plus positive, je tiens à rappeler que nous avons, l'année dernière, désigné des coordonnateurs spéciaux pour trois questions, à savoir l'Ambassadeur de Bulgarie M. Petko Draganov, pour celle de l'élargissement de la composition de la Conférence, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Günther Seibert pour celle du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, et l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, pour celle de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Ma délégation tient à saluer les efforts infatigables déployés par ces collègues dans l'espoir de débloquer la situation. Pour cette année, nous avons décidé que le travail de fond devait être notre priorité, mais que nous désignerions dès que possible de nouveaux coordonnateurs spéciaux pour les questions considérées.

Consciente de la responsabilité collective qui est la nôtre, ma délégation souhaite que la Conférence du désarmement recommence un travail de fond et s'attaque avec un sentiment d'urgence renouvelé aux obstacles qui se dressent devant elle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur de Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si tel n'est pas le cas, j'inviterai la Conférence à prendre une décision concernant les demandes reçues des États non membres qui souhaitent participer à nos travaux. Ces demandes, qui figurent dans le document CD/WP.522, nous ont été adressées par les pays suivants: Albanie, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Monaco, Oman, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Soudan et Thaïlande.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces pays à participer à nos travaux conformément à son règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Léonid Skotnikov. Je lui donne la parole.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, alors que s'ouvre la session annuelle de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions de président et de vous assurer de l'appui indéfectible de la délégation russe. Permettez-moi également d'adresser mes remerciements à tous ceux qui m'ont souhaité la bienvenue à la Conférence et d'adresser à mon tour mes salutations à tous mes collègues, non sans les avoir assurés de mon entière coopération.

En ce début de siècle, l'impérieuse nécessité d'édifier un ordre mondial fondé sur la sécurité pour tous, la responsabilité commune et la coopération entre tous les États devient de plus en plus évidente. C'est seulement en conjuguant les efforts de l'ensemble de la communauté internationale que nous pourrions répondre aux défis, aux menaces et aux risques qui se posent à un monde toujours plus interdépendant, mais aussi – malheureusement – encore extrêmement vulnérable. Beaucoup reste à faire pour réaliser cet objectif. En particulier, nous devons nous débarrasser une fois pour toutes de l'héritage de ce face-à-face nucléaire et de cet affrontement mondial qui ont duré plusieurs décennies.

L'année 2001 aura été une année critique pour le processus de désarmement multilatéral et les régimes de non-prolifération. En dépit des efforts intensifs qui ont été faits, les maigres succès obtenus offrent une piètre consolation au regard de l'ampleur des pertes et des échecs subis. D'une façon générale, cette situation est due au fait que les démarches collectives ont été freinées par des décisions unilatérales. L'efficacité des efforts multilatéraux a été remise en cause dans un domaine où les intérêts nationaux les plus fondamentaux en matière de sécurité sont pourtant convergents – et conciliables. À titre d'exemple, nous pouvons nous référer à la situation qui caractérise aujourd'hui le Traité ABM, un instrument qui, pendant des décennies, a véritablement aidé à freiner la course aux armements. Les nuages se sont également amoncelés au-dessus du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Certains sont revenus sur les décisions prises lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Le principe de l'irréversibilité du désarmement nucléaire a été mis à mal. Des années de travail sur un protocole destiné à renforcer la Convention sur les armes biologiques ont été réduites à néant, tandis que le succès de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, à la fin de l'année, n'a guère amélioré la sombre situation en ce qui concerne le désarmement multilatéral et le processus de non-prolifération.

Le choc du 11 septembre 2001 nous a aidés à prendre conscience de toute l'horreur de la menace que fait peser le terrorisme international sur l'humanité. Bien avant ces événements tragiques, la Fédération de Russie avait averti la communauté mondiale du danger que recelait «l'internationale du terrorisme» et avait appelé à la création d'un front commun antiterroristes témoin: l'appui immédiat et total que nous avons apporté à la coalition antiterroriste, dont la formation n'a fait que confirmer que les problèmes de la sécurité au XXI^e siècle pourraient se résoudre uniquement par la voie multilatérale moyennant un rôle central de l'ONU.

L'essence et le cœur d'une démarche multilatérale visant à assurer la sécurité internationale ainsi que la limitation des armements, la non-prolifération et le désarmement, résident dans le fait que la sécurité d'un pays ne saurait être assurée au prix de celle des autres. Tel est le principe qui guide constamment la démarche russe ici même, à la Conférence du désarmement, et c'est précisément sur la base de ces convictions que nous avons construit et

continuerons à construire notre action à la Conférence. Nous espérons qu'en 2002 cette instance unique de négociation sur le désarmement saura se montrer à la hauteur des tâches auxquelles elle doit faire face.

L'année dernière, la Russie a continué à démontrer, par son action et sur la base d'accords bilatéraux et multilatéraux déjà éprouvés, sa volonté de réduire davantage encore ses forces nucléaires. Ainsi, en décembre 2001, le délai institué par le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I) pour la réduction desdits armements a expiré. À cette date, la Fédération de Russie avait en fait ramené à 1 136 unités le nombre de ses vecteurs stratégiques déployés (ICBM, SLBM et bombardiers lourds) et à 5 518 unités le nombre d'ogives attribuées à ces vecteurs, soit à des niveaux bien en deçà de ceux qui avaient été prévus dans le Traité. En mai 2001, les activités d'inspection réalisées pour vérifier la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis et la Russie sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée ont pris fin, au terme des 13 années prévues. En résumé, deux catégories entières de missiles nucléaires, d'une portée respective de 500 à 1 000 kilomètres et de 1 000 à 5 500 kilomètres, ont été éliminées de nos arsenaux. À la fin du mois d'octobre, conformément à une décision prise par les présidents de la Fédération de Russie, des États-Unis et de l'Ukraine le 14 janvier 1994, la dernière arme nucléaire éliminée du territoire ukrainien a été détruite.

Dans le cadre de cet effort, nous continuerons à insister pour que le processus de désarmement nucléaire soit accéléré et la stabilité stratégique renforcée.

Nous avons à maintes reprises exposé notre position concernant de nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs: ces réductions doivent être radicales, vérifiables et irréversibles. Les réductions d'armements stratégiques offensifs ne doivent pas rester lettre morte. Nous avons mis en œuvre le Traité START I; nous avons ratifié le Traité START II. Qui plus est, nous avons soumis aux États-Unis un projet de traité START III. Le fait que le Traité START II n'est pas entré en vigueur n'est pas imputable à la Russie.

Une attention particulière doit être accordée à la décision des États-Unis de se retirer unilatéralement du Traité ABM. Le Président de la Fédération de Russie a déjà fait part de son point de vue, à savoir que cette décision constituait une grave erreur. Qui plus est, nous ne pouvons qu'approuver ce qu'en dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans le message qui nous a été lu aujourd'hui par son représentant.

Nous avons toujours souligné que les enjeux touchant à la stabilité stratégique et au Traité ABM dépassent de loin le seul cadre des relations russo-américaines. Tous ces problèmes ont une dimension planétaire. Ils ont une incidence directe sur la stabilité et la sécurité internationales, ce qui a été confirmé avec l'adoption par l'Assemblée générale – à une écrasante majorité – d'une résolution pour la défense du Traité ABM. Qu'il me soit permis ici de remercier toutes les délégations qui, au cours des trois dernières années, ont appuyé cette résolution.

À notre avis, la décision des États-Unis de se retirer du Traité ABM n'est pas guidée par la volonté de trouver une parade à une réelle menace par les missiles. Cette décision traduit une certaine approche, une approche unilatérale, qui va à l'encontre des intérêts de sécurité des autres pays et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous tenons à exprimer l'espoir

qu'à la suite de leur décision les États-Unis n'agiront pas de même vis-à-vis d'autres accords de limitation des armements et de désarmement. Nous aimerions pouvoir compter sur la poursuite de l'expérience positive acquise en matière de sécurité internationale au cours des quelques décennies écoulées. Ces acquis doivent être préservés et consolidés de façon à servir de support de la poursuite d'un dialogue constructif et fructueux.

Nous sommes convaincus que le problème de la prolifération des missiles peut et doit être résolu sans que soit détruite l'architecture actuelle de la stabilité stratégique. Pour faire contrepoids aux tentatives visant à résoudre les problèmes par la voie militaire – ce qui ne ferait qu'aggraver les choses –, nous proposons une approche différente, faite de mesures politiques et diplomatiques assorties des initiatives russes concernant un système mondial de vérification. Nous sommes prêts à engager des consultations aussi larges que possible avec tous les pays intéressés, sans aucune discrimination, sur l'ensemble des questions touchant à la non-prolifération des missiles.

Nous estimons que les négociations sur des réductions radicales des armements stratégiques offensifs doivent se poursuivre. En novembre 2000, déjà, le Président Poutine a annoncé que nous étions disposés à accepter que le nombre d'ogives soit ramené à 1 500 et moins. Il est intéressant de constater que, durant la visite du Président Poutine aux États-Unis d'Amérique, le Gouvernement de ce pays a fait savoir qu'il accepterait les chiffres de 1 700 à 2 200 unités.

Nous souhaitons vivement parvenir à des accords juridiquement contraignants en la matière et, à cet égard, nous travaillons en nous fondant sur l'idée que les systèmes d'armements offensifs et défensifs sont interdépendants, une interdépendance qui a d'ailleurs été confirmée par les Présidents de la Russie et des États-Unis lors des entretiens de Ljubljana. La Fédération de Russie fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à un accord sur cette question. Un tel accord aurait pour résultat l'avancée tant attendue dans le domaine du désarmement nucléaire.

Parallèlement à notre action sur le plan bilatéral, nous avons l'intention de poursuivre et de diversifier nos efforts multilatéraux. Permettez-moi ici de rappeler notre proposition tendant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité engagent un processus de consultation permanente sur le désarmement nucléaire et la stabilité stratégique. Nous estimons également devoir faire le maximum pour promouvoir des mesures dans le cadre du processus d'examen du TNP. En particulier, nous nous préparons à travailler sérieusement en avril 2002, lors de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005.

En ce qui concerne la décision prise par les États-Unis de se retirer du Traité ABM, nous redoutons particulièrement ce qui est probablement la pire de toutes les conséquences possibles d'une telle mesure, à savoir le déclenchement d'une course aux armements dans l'espace. La prévention d'un tel scénario demeure l'une de nos priorités et représente un enjeu qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale. Cette crainte a été exprimée avec éloquence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le message qu'il a adressé à la conférence tenue à Moscou en avril 2001 sur le thème: «Un espace exempt d'armes nucléaires, théâtre d'une coopération pacifique au cours du XXI^e siècle». Dans son message, M. Annan a déclaré en substance que nous devons nous prémunir contre une mauvaise utilisation

de l'espace et, en particulier, contre le déclenchement d'une course aux armements dans l'espace. Il a rappelé que la communauté internationale a reconnu très tôt la nécessité de mettre en place un régime juridique spécial relatif à l'espace, pour empêcher celui-ci de devenir un nouveau théâtre d'affrontement militaire.

Le désir de la communauté internationale de prendre des mesures effectives pour prévenir une course aux armements dans l'espace a été confirmé dans la résolution 56/23 sur la question qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session, avec l'appui de 156 États et sans la moindre opposition.

À cet égard, qu'il me soit permis d'appeler l'attention des participants à la Conférence sur les propositions faites à l'Assemblée générale par le Ministre russe des affaires étrangères, M. Ivanov, concernant les éléments susceptibles de servir de base à un accord global sur le non-déploiement d'armes dans l'espace. Une composante importante de cette initiative russe est la proposition de moratoire sur le déploiement dans l'espace de tout moyen de guerre, en attendant qu'un accord soit conclu sur cette question par la communauté internationale. La Russie est disposée à s'engager sans délai dans ce sens, à condition que les autres principales puissances spatiales s'associent à ce moratoire.

La délégation russe souhaiterait que des négociations intensives sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace s'engagent à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous estimons qu'un travail minutieux et systématique a déjà été accompli sur cette question pendant près de dix ans, de 1985 à 1994, par le comité spécial compétent. De nombreuses initiatives et propositions utiles ont déjà été formulées, qui, à notre avis, devront être prises en compte dans l'avenir. Récemment, de nouvelles idées ont été avancées. Ainsi, nous appuyons les propositions spécifiques faites à la Conférence par la délégation chinoise et contenues dans le document de travail intitulé: «Éléments possibles d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace». Nous portons un regard positif sur le travail préparatoire réalisé par le Canada sur la question du non-déploiement d'armes dans l'espace, comme sur les idées françaises concernant un régime de notification préalable des lancements d'engins et de missiles balistiques dans l'espace, ainsi que sur d'autres propositions formulées par des membres de la Conférence.

Nous réaffirmons notre attachement aux efforts communs déployés pour parvenir à un compromis sur le programme de travail de la Conférence. En 2001, la délégation russe a soumis un ensemble de propositions à ce sujet, prévoyant notamment la création d'un comité spécial chargé d'examiner les questions relatives au désarmement nucléaire et, dans le même temps, d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doté d'un mandat de négociation. Selon nous, cet ensemble de propositions répond aux aspirations de la grande majorité des membres de la Conférence. Nous sommes reconnaissants à toutes les délégations qui ont réagi de façon constructive à notre initiative. Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue dans le but d'affiner nos propositions, et nous sommes convaincus que, moyennant des efforts conjugués et suffisants, nous finirons par commencer un travail de fond à la Conférence du désarmement.

Nous souhaitons qu'un travail s'engage sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres explosifs nucléaires. À cet égard, nous souhaitons qu'un comité spécial doté d'un mandat de négociation soit reconstitué, sans couplage préalable avec d'autres questions. Au fur et à mesure de l'avancement du débat sur le programme de travail, nous commenterons de façon plus détaillée les autres points de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Puisque aucune autre délégation ne semble vouloir prendre la parole, nous concluons nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 24 janvier 2002, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 35.
